

## CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 14 JUIN 2021

### COMMUNE DE BOHAS-MEYRIAT-RIGNAT

L'An Deux Mil Vingt et un, le 14 juin, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de BOHAS-MEYRIAT-RIGNAT, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Emmanuel DARMEDRU, Maire.

Étaient présents: Denis AUGEZ, Nicole CARRY, Emmanuel DARMEDRU, Danièle DUBOURGET, Christian FOLLET-TROSSET, Mikaël GIROUD, Pascal KERAUDREN, Magali LAMBERET, Evelyne MOREL, Marc MOREL, Dominique REVEL, Véronique SOLDAT, Nadège TISSOT

Absents excusés (Philippe PACCARD pouvoir donné à Pascal KERAUDREN, Béatrice SCHLECHT pouvoir donné à Emmanuel DARMEDRU)

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, Mikaël GIROUD, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 17 mai 2021 a été approuvé à l'unanimité, une remarque est faite sur le point concernant les parcelles pouvant accueillir des pylônes pour la téléphonie mobile :

Il aurait fallu préciser qu'un projet de parcelle unique entre RIGNAT et MOINANS était à l'étude.

#### **DIA Vente CAMUS**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, une déclaration d'intention d'aliéner émanant de Maître Barbara BREUIL, Notaire à Ceyzériat portant sur une parcelle bâtie située à 18 rue Grand Champ, en zone U et cadastrée :

- 048 B 326 (159 m2)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, ne souhaite pas faire usage de son droit de préemption.

#### **DIA Vente ROYET**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, une déclaration d'intention d'aliéner émanant de Maître Anne DUBOIS, Notaire à LYON 1er portant sur une parcelle bâtie située à 9 En Feyland, en zone Uau et cadastrée :

- 000 A 1135 (2694 m2)

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, ne souhaite pas faire usage de son droit de préemption.

#### **DIA Vente OBERSON**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, une déclaration d'intention d'aliéner émanant de Maître Anne DUBOIS, Notaire à LYON 1er portant sur une parcelle bâtie située à 3823 route de NEUVILLE « En Blétonay » et « A la Combe » cadastrées :

- 000 D738 A LA COMBE (429 m2) - ZONE UXau
- 000 D739 A LA COMBE (412 m2) - ZONE UXau
- 000 D 754 EN BLETONAY (908 m2) - ZONE UXau

- 000 D 755 EN BLETONAY (607 m2) - ZONE UXau
- 000 D 757 EN BLETONAY (1500 m2) - ZONE UXau
- 000 D 1244 A LA COMBE (42m2) – 38 m2 en ZONE AS et 4 m2 en ZONE UXau
- 000 D 1245 A LA COMBE (116 m2) - - ZONE UXau
- 000 D 1248 A LA COMBE (161 m2) - ZONE UXau
- 000 D 1288 A LA COMBE (68 m2) - ZONE UXau
- 000 D 1345 EN BLETONAY (2520 m2) - ZONE UXau
- 000 D 1460 EN BLETONAY (2485 m2) - ZONE UXau
- 000 D 1461 EN BLETONAY (3940 m2) - ZONE UXau
- 000 D 1502 A LA COMBE (273 m2) en ZONE AS et en ZONE UXau
- 000 D 1504 A LA COMBE (2744 m2) – 700 m2 en ZONE AS et 2044 m2 en ZONE UXau

Superficie totale : 16205 m2

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, ne souhaite pas faire usage de son droit de préemption.

### Transfert de compétences de gestion des eaux pluviales urbaines - Procès-verbal de mise à disposition des biens

#### Exposé

La communauté d'agglomération du Bassin de Bourg en Bresse (CA3B) a été créée le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Elle rassemble 74 communes et 136 000 habitants.

Selon les statuts modifiés approuvés par le conseil communautaire lors de sa séance du 17 septembre 2018, la communauté d'agglomération dispose des compétences eau potable, assainissement collectif et gestion des eaux pluviales urbaines sur la totalité de son territoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Le transfert des compétences eau potable et assainissement collectif a déjà fait l'objet de délibérations concordantes des conseils municipaux et du conseil communautaire du 7 octobre 2019, portant sur le transfert à la communauté d'agglomération des résultats 2018 des budgets annexes de l'eau et de l'assainissement.

En application des articles L.5211-5 et L.1321-1 et suivants du CGCT, le transfert de compétence d'une commune à un établissement public de coopération intercommunale entraîne de plein droit la mise à disposition gratuite des biens de la commune nécessaires à l'exercice de cette compétence.

En ce qui concerne Bohas-Meyriat-Rignat, cette mise à disposition porte sur les équipements constitutifs des systèmes de gestion des eaux pluviales urbaines, existants et constitués sur le territoire de la commune à la date du transfert. L'eau potable reste du ressort du syndicat d'eau et n'est donc pas visée par la mise à disposition.

La mise à disposition des biens est constatée par un procès-verbal établi contradictoirement entre les parties, et dont un cadre type est joint à la présente délibération.

Il est donc proposé au conseil municipal :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer le procès-verbal de mise à disposition des biens nécessaires à l'exercice des compétences de gestion des eaux pluviales urbaines transférées à la communauté d'agglomération, et dont le cadre type est joint à la présente délibération ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les dispositions et à signer tous les actes nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

**Vote suite à la demande de Convention entre l'association ACTEURS et la commune-  
Peinture du portail de l'Eglise de RIGNAT.**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la proposition de l'association ACTEURS à la commune de signer une convention pour peindre le portail de l'église de Rignat.

La Commune étant propriétaire des bâtiments communaux, elle doit être le maître d'ouvrage des travaux de restauration.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- N'autorise pas à 8 voix contre 7 voix Monsieur le maire à signer la convention à intervenir avec l'association ACTEURS, pour peinture du portail de l'église de RIGNAT.

**Préparation des élections départementales et régionales :**

Le bureau de vote des 2 tours des scrutins sera tenu de la façon suivante :

**Pour le 1<sup>er</sup> tour des élections départementales du 20 juin :**

Président du Bureau : Emmanuel DARMEDRU – Secrétaire : Denis AUGEZ

8 h 00-10h30 : Denis AUGEZ, Henri BOUILLOUX, Nicole CARRY

10h30-13h00 : Emmanuel DARMEDRU, Nadège TISSOT, Mauricette DARMEDRU

13h00-15h30 : Marc MOREL, Béatrice SCHLECHT, Evelyne MOREL

15h30-18h00 : Mikaël GIROUD, Pascal KERAUDREN, Daniel MOREL

Dépouillement : Denis AUGEZ, Marc MOREL, Mikaël GIROUD, Béatrice SCHLECHT

**Pour le 1<sup>er</sup> tour des régionales du 20 juin**

Président du Bureau : Pascal KERAUDREN – Secrétaire : Magali LAMBERET

8 h 00-10h30 : Pascal KERAUDREN, Gilles GUICHARDON, Luis MONTEIRO

10h30-13h00 : Sandrine MONTEIRO, Dominique REVEL, Marc MOREL

13h00-15h30 : Denis AUGEZ, Pierre DUBOURGET, Emmanuel DARMEDRU

15h30-18h00 : Christian FOLLET-TROSSET, Magali LAMBERET, Corinne CESAR

Dépouillement : Dominique REVEL, Christian FOLLET-TROSSET, Magali LAMBERET, Evelyne MOREL

**Pour le 2<sup>ème</sup> tour des départementales du 27 juin :**

Président du Bureau : Denis AUGEZ – Secrétaire : Marc MOREL

8 h 00-10h30 : Nicole CARRY, Denis AUGEZ, Mauricette DARMEDRU

10h30-13h00 : Sandrine MONTEIRO, Evelyne MOREL, Emmanuel DARMEDRU

13h00-15h30 : Marc MOREL, Corinne CESAR, Denis AUGEZ

15h30-18h00 : Christian FOLLET-TROSSET, Emmanuel DARMEDRU, Estelle VOURLAT

Dépouillement : Denis AUGEZ, Emmanuel DARMEDRU, Marc MOREL, Christian FOLLET-TROSSET, Estelle VOURLAT

**Pour le 2<sup>ème</sup> tour régionales du 27 juin :**

Président du Bureau : Pascal KERAUDREN – Secrétaire : Nicole CARRY

8 h 00-10h30 : Véronique SOLDAT, Pascal KERAUDREN, Gilles GUICHARDON

10h30-13h00 : Danièle DUBOURGET, Virginie D'AGOSTE, Véronique SOLDAT

13h00-15h30 : Dominique REVEL, Danièle DUBOURGET, Monique LUEZ

15h30-18h00 : Magali LAMBERET, Pascal KERAUDREN, Luis MONTEIRO

Dépouillement : Pascal KERAUDREN, Véronique SOLDAT, Magali LAMBERET, Nicole CARRY

### **Avancement du dossier Pylône(s) pour téléphonie mobile :**

Le terrain retenu est la parcelle 324 B 325 située à la Croix de Moinans.  
Un bornage sera effectué très prochainement.

### **Questions diverses :**

#### **Information proposition de vente parcelle 324 A 764 :**

Le propriétaire de la parcelle 324 A 764 avait fait une proposition de vente à la commune de BOHAS-MEYRIAT-RIGNAT, ayant considéré le prix proposé trop élevé, la commune n'a pas répondu tout de suite, entre temps le propriétaire ayant reçu des demandes d'acquisition de personnes privées, il a averti la mairie qu'il retirait son offre.

#### **Forum des Associations :**

A l'initiative de la Mairie, un forum des Associations aura lieu à la Salle Polyvalente de BOHAS le samedi 4 SEPTEMBRE 2021 de 9 H à 13 H.

En présence de 7 Elus, une réunion préparatoire s'est déroulée avec les Associations le 5 Juin dernier : sur un potentiel d'une vingtaine d'associations/partenaires, 12 étaient présents, 5 étaient excusés dont 3 s'étaient d'ores et déjà inscrits pour participer au Forum.

A ce jour, nous enregistrons 14 inscriptions fermes ; 5 Associations sont en attente de décision.

Une prochaine étape est prévue fin Juin avec l'équipe Projet pour avancer sur les modalités d'organisation.

L'ordre du jour étant épuisé la séance du conseil municipal est levée à 22 h 40.

La prochaine réunion du conseil municipal est fixée au lundi 26 juillet 2021 à 20 h 30.

**Le Maire,  
Emmanuel DARMEDRU**

